



ÉLYSÉE ET GOUVERNEMENT ENQUÊTE

La ministre Aurore Bergé a bloqué le recrutement d'une fonctionnaire en raison de ses opinions politiques

En février, la ministre chargée de la lutte contre les discriminations a annulé le recrutement d'une fonctionnaire contre l'avis de son administration. Ce veto, qui révèle une pratique très personnelle du pouvoir, touche une candidate ayant notamment revendiqué des engagements auprès de Benoît Hamon.

Antton Rouget - 15 avril 2024 à 15h08

À l'annonce du résultat, Warda* a d'abord sauté de joie. Avant de rapidement tout mettre en œuvre pour rejoindre le plus vite possible son nouveau poste, comme le lui a demandé l'administration. Cette fonctionnaire de 39 ans a quitté la collectivité où elle officiait en tant que directrice générale des services, a organisé son pot de départ en louant une salle et a rempli un dossier pour la scolarisation de ses deux enfants dans un nouvel établissement.

Bientôt, avant la date symbolique du 8 mars, Warda devait prendre ses fonctions de « directrice régionale déléguée aux droits des femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes » de la région Centre-Val de Loire. Un travail qu'elle avait décroché après un long processus de recrutement. Avant que tout ne s'arrête brutalement à la mi-février, par un simple message de la préfecture. « On m'a notifié que, finalement, le poste ne m'était plus destiné, se désolé la jeune femme. Depuis deux mois, je demande des explications, mais personne ne veut m'en donner. »

Ce silence cache en réalité un embarras. La raison ? L'annulation soudaine du recrutement de la fonctionnaire découle d'un choix politique individuel, celui de la ministre chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations, Aurore

Bergé en personne, en raison des opinions politiques de la candidate.

Cette fonctionnaire de catégorie A+ (correspondant au grade des « hauts fonctionnaires »), dont le patronyme renvoie à ses origines maghrébines (ses parents sont immigrés algériens), présente la particularité d'avoir milité à gauche au sein du parti Génération-s de l'ancien socialiste Benoît Hamon. Un engagement dont Warda ne s'est jamais cachée, assumant par exemple dans la presse en 2019 son opposition à la « montée des nationalismes », à « l'homophobie » ou encore à « l'islamophobie » (un mot qui donne des boutons à Aurore Bergé). Dans le même article, la jeune femme affichait également son soutien au mouvement des « gilets jaunes ». Intolérable pour la ministre d'Emmanuel Macron ?

Sollicitée par Mediapart, Aurore Bergé ne nous a pas répondu sur les raisons précises qui l'ont poussée à bloquer le recrutement. « Comme pour toute nomination à la signature d'un ministre, il est de notre responsabilité de confirmer ou infirmer une nomination », a-t-elle simplement estimé, affirmant « avoir décidé de ne pas valider le mouvement en question » en évoquant des prétendues « concertations avec la préfecture et le SDFE [service des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes – ndlr] ».

Relancée pour comprendre les motivations exactes derrière son choix, Aurore Bergé a ensuite critiqué la procédure de sélection menée par l'administration, considérant que « les candidates classées en 2^e et 3^e positions n'ont pas pu défendre leur candidature, ce qui n'apparaissait pas comme juste ». La ministre a aussi cru bon ajouter que « les postes dans l'administration sont soumis à un strict devoir de neutralité », confirmant en creux le caractère politique de sa décision. Cette « obligation de neutralité » s'apprécie pourtant dans l'exercice des fonctions des fonctionnaires, et non au regard de leurs engagements passés.

Gesture: U (Scroll to Top)

« Toutes mes félicitations ! Nous préparons votre arrivée. De beaux dossiers vous attendent ! »

Message de la directrice régionale aux droits des femmes à Warda

Tout le monde au sein de l'administration – en préfecture comme en administration centrale – avait d'ailleurs validé le recrutement de Warda. Après plusieurs entretiens, dont un rendez-vous le 12 décembre avec la directrice régionale aux droits des femmes ainsi que la secrétaire générale pour les affaires régionales (Sgar), à Orléans (Loiret), la fonctionnaire avait même reçu, le 17 janvier, une confirmation de la cheffe du SDFE, l'organe référent pour le recrutement au sein de la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS) du ministère.

« Au vu des qualités que vous avez présentées lors de votre entretien, je vous informe de mon souhait de vous recruter sur le poste et de proposer votre nomination à la ministre chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes », lui écrivait la responsable. Avant de préciser que la date de son recrutement, « idéalement au 1^{er} mars 2024, sera fixée par la direction des ressources humaines des ministères sociaux et [lui] sera précisée prochainement ».

Le lendemain, depuis Orléans, la directrice régionale aux droits des femmes et à l'égalité faisait à son tour part de sa joie quant à cette annonce : « Toutes mes félicitations ! J'espère que vous pourrez nous rejoindre à la date du 1^{er} mars, ce qui vous permettra de participer aux événements autour du 8 mars et d'être en contact dès votre prise de poste avec nos partenaires. Nous préparons votre arrivée. De beaux dossiers vous attendent ! »

Tandis qu'au même moment, un responsable de la DGCS prenait le relais en adressant à la fonctionnaire une fiche de proposition financière, en prévenant qu'« en acceptant ce poste, [elle sera] réintégrée dans [son] corps d'origine et [perdra] la qualité d'emploi fonctionnel lié à [son] détachement actuel ». Une proposition immédiatement signée par Warda.

Exclue sans explications

Une semaine plus tard, le 24 janvier, les échanges se poursuivent avec le même directeur. L'arrêté de

recrutement n'a certes pas encore été signé par la ministre mais, rassure-t-il, ce délai de latence est on ne peut plus normal, le remaniement (Aurore Bergé a été nommée le 11 janvier) puis les délais de constitution du cabinet ministériel ayant bloqué jusqu'au traitement de ces affaires courantes. « *Le courriel du SDFE [du 17 janvier] vaut recrutement* », souligne, depuis Paris, le responsable administratif, en poste depuis près de quinze ans au ministère, où il est spécifiquement chargé de la gestion des ressources humaines.

Au même moment, au niveau régional, la responsable du recrutement de la préfecture s'affaire à finaliser le dossier. « *Je vous confirme la prise en compte de votre recrutement sur le poste d'adjointe à la DRDFE pour la région Centre-Val de Loire* », écrit-elle le 25 janvier, en demandant à Warda de lui retourner une quinzaine de documents : sa demande de détachement à compter du 1^{er} mars, son RIB, un formulaire de demande de remboursement des frais de transport, etc. La fonctionnaire remplit et signe tout. Avant qu'intervienne le blocage définitif, contraignant l'administration à finalement revenir sur sa décision initiale une dizaine de jours plus tard.

Le 9 février, la Sgar, qui avait pourtant participé au processus et validé le recrutement, doit déclarer la procédure infructueuse. Warda, la multifélicitée pour son embauche, est exclue, par un simple message, sans explications. Et le poste fait l'objet d'un nouvel appel à candidatures, actuellement toujours en cours, qui est publié au *Journal officiel* du 23 février 2024.

Interrogée par Mediapart, la secrétaire générale pour les affaires régionales n'a pas voulu expliciter les raisons qui lui ont été présentées pour la contraindre à revenir sur sa décision. Tout juste cette ancienne magistrate a-t-elle rappelé, à rebours de l'explication fournie par Aurore Bergé, le principe selon lequel « *l'opposition ou le soutien au gouvernement ne constitue pas un critère d'appréciation [dans un recrutement] dès lors que la neutralité d'exercice de la fonction publique est garantie* ».

Auprès de Mediapart, la fonctionnaire déçue fait quant à elle part de sa colère, doublée de son incrédulité. « *Je suis abasourdie d'apprendre que cette décision proviendrait de la*

Gesture: U (Scroll to Top)

ministre en charge de la lutte contre les discriminations, alors qu'elle est censée protéger les citoyens de ces dérives et que le président Emmanuel Macron a fait de cette lutte un combat politique », réagit-elle.

La fonctionnaire rappelle avoir « *été extrêmement déçue et choquée* » de voir son recrutement bloqué, alors même que les services de la préfecture avaient insisté auprès d'elle pour qu'elle s'empare rapidement du poste, vacant depuis l'été dernier. « *Cette décision appelle à une réponse forte et exemplaire du président de la République* », estime encore la jeune femme.

Des initiatives personnelles qui déboussolent

Les tensions entre Aurore Bergé et l'administration ne sont pas apparues qu'au moment du blocage du recrutement de Warda. La ministre se distingue en effet, depuis plusieurs mois déjà, par des comportements, décisions ou annonces solitaires, quoi qu'en pensent ou qu'en sachent ses propres services. « *C'est quelqu'un qui veut faire des coups. Elle a une forme d'audace, mais elle est dans une stratégie personnelle, basée sur sa communication et un fonctionnement clanique, qui est dysfonctionnelle pour conduire des politiques publiques* », critique une ancienne collaboratrice ayant requis l'anonymat.

Un point de vue que conteste Aurore Bergé, qui met en avant son bilan depuis son arrivée au gouvernement à l'été 2023 à la tête du ministère des solidarités, citant notamment « *le Pass colo effectif dès cet été* » ou « *l'augmentation des professionnels de la petite enfance* ». « *Je mets un point d'honneur à ce que les annonces ne soient jamais des effets d'annonce mais entrent dans la réalité des Français* », affirme la ministre.

Plusieurs dossiers ont cependant laissé des traces. Le dernier exemple en date concerne sa réaction aux crimes commis par le Hamas le 7 octobre 2023. Le dimanche 11 février, un mois après son arrivée dans ses nouvelles fonctions, Aurore Bergé fait part de sa volonté, sur [Radio J](#), de couper les financements des organisations subventionnées qui auraient fait preuve d'une « *ambiguïté* » vis-à-vis de l'attaque.

Le coup de com' est clairement réussi, l'annonce est reprise partout – le créneau (un dimanche) décuplant son impact politique – mais personne n'a été mis au parfum, y compris au sein du gouvernement. Et l'annonce finit par se retourner contre la ministre et la cause qu'elle prétendait défendre.

Car, en dehors du fait que l'« *ambiguïté* » – terme utilisé par Aurore Bergé – est difficilement transposable d'un point de vue juridique, l'administration (à Paris, comme dans les délégations régionales), qui n'avait reçu aucune alerte sur le sujet, a fait rapidement remonter l'information à la ministre : après avoir procédé au criblage des associations en quelques jours, aucune structure subventionnée n'a entretenu la moindre « *ambiguïté* » sur les crimes du Hamas.

La déclaration ministérielle reposait donc sur du vent et a fait turbiner ses services pour rien. Il faudra toutefois attendre trois semaines pour qu'Aurore Bergé le reconnaisse du bout des lèvres, le 2 mars, au détour d'une interview [dans *Le Parisien*](#).

Un cabinet ministériel aux allures d'escadron politicien

« Dis-moi comment tu t'entoures, je te dirai qui tu es. » Cette loi de la politique s'applique indubitablement à Aurore Bergé. Comme l'a révélé *Le Canard enchaîné*, son passage par le ministère des solidarités a causé d'importants dégâts dans ses équipes. Pas moins de trois collaborateurs ont dénoncé à la médecine du travail le fonctionnement du cabinet, où les situations de souffrance et les départs se sont multipliés.

Contestant tout problème managérial, Aurore Bergé oppose ces situations au fait qu'un noyau de fidèles, qui la suit parfois depuis ses années à l'Assemblée nationale, n'a jamais fait état du moindre problème. Des collaborateurs qui sont principalement affectés à des fonctions « support » (gestion de l'agenda, des relations ou de la communication) plutôt qu'aux sujets de fond.

Cette surreprésentation est d'ailleurs une particularité du cabinet de la ministre : à l'heure actuelle, son équipe – onze personnes maximum – est composée d'une cheffe de cabinet, responsable de l'agenda d'Aurore Bergé, mais aussi d'une cheffe de cabinet adjointe, d'un conseiller en communication ainsi que d'un

Gesture: U (Scroll to Top)

conseiller chargé de la relation avec les élu-es et d'un conseiller parlementaire.

Pour compenser le départ de son conseiller contre l'antisémitisme, le racisme et pour la défense des droits des personnes LGBT, Aurore Bergé vient par ailleurs de nommer un ancien fidèle de Marlène Schiappa, Thomas Urdy, qui a été élu à Trappes (Yvelines) et est très proche du Printemps républicain. De quoi donner encore un peu plus à ce cabinet des allures de petite boutique politicienne.

Un mois plus tard, le 31 mars, la ministre profite d'un nouvel espace médiatique dominical, cette fois à la faveur d'une interview chez CNews et Europe 1, pour annoncer la tenue d'« Assises de lutte contre l'antisémitisme », le 6 mai. Son idée : marquer le coup pour endiguer l'explosion des actes antisémites en France depuis le 7 octobre. Mais, là encore, Aurore Bergé n'a prévenu personne avant cette annonce à la radio, pas même dans les associations mobilisées sur le sujet.

Aucune réunion préparatoire n'a d'ailleurs été organisée en amont de l'interview – ne serait-ce que pour savoir quel est l'objectif concret de ces « Assises » –, malgré l'ampleur du sujet. « *On a tout découvert dans la presse* », confirme, sous couvert d'anonymat, un représentant associatif. Ce dernier, interpellé par la volonté affichée par la ministre lors de l'entretien d'associer les partis politiques à l'événement, malgré un calendrier marqué par les élections européennes, a alors immédiatement appelé le cabinet de la ministre... lequel ne semblait pas plus au courant de l'initiative.

« C'est surtout une copine :) Elle sera très aidante avec moi. »

Aurore Bergé, au sujet de la responsable du lobby des crèches privées

Avant cela, au ministère des solidarités, qu'Aurore Bergé a dirigé jusqu'en décembre, la ministre avait déjà fait parler d'elle pour plusieurs annonces tombées du ciel. En juillet 2023, juste après son entrée en fonction, elle surprend son monde en émettant l'hypothèse d'un congé parental « *plus court mais mieux indemnisé* ». Rebelote deux mois plus tard, quand elle fixe publiquement l'objectif d'un taux

d'encadrement d'un adulte pour cinq enfants dans les crèches. En décembre, la ministre présente cette fois un « programme choc pour responsabiliser les adultes », marqué par la création de « *travaux d'intérêt général pour les parents défaillants* », grillant la politesse au ministère de la justice, compétent sur le sujet.

Parfois, ce mode de fonctionnement individuel se fait également au détriment de ses équipes. Comme lorsque Aurore Bergé décide, en plein examen à l'Assemblée nationale d'un article du projet « plein emploi » permettant d'amorcer la création d'un service public de la petite enfance, de... répudier son conseiller spécialisé du sujet.

Le lobby des crèches privées

La ministre, qui lui reprochait d'avoir pris un jour de congé la semaine précédant le vote du texte – jour pourtant posé en bonne et due forme –, a arrêté, à partir du lundi 2 octobre, de lui adresser la parole, l'a exclu de la dernière réunion préparatoire et n'a pas souhaité qu'il l'accompagne, le lendemain, pour défendre le texte dans l'hémicycle.

Bilan : contre toute attente, Aurore Bergé s'est retrouvée en difficulté pour défendre le texte, orpheline de son conseiller spécialisé, et le texte a été rejeté par les député-es, ce qui a provoqué colère et incompréhension, y compris à Matignon.

Questionnée sur ce revers, Aurore Bergé l'interprète par à un « *revirement opportuniste* » des député-es du Rassemblement national en séance, et non par l'absence de son conseiller, qu'elle dit avoir « *subie* » en raison de son congé précédent. Finalement, l'article rejeté par l'Assemblée nationale, qui était très attendu par l'administration et les organisations du secteur, a été rétabli en commission mixte paritaire, mais dans une version moins ambitieuse que le projet initial.

À l'été 2023, déjà, le dossier de la gestion des crèches avait alerté sur le mode de gouvernance de la nouvelle ministre. Aurore Bergé venait tout juste d'entrer en fonction quand sa première directrice de cabinet (aujourd'hui conseillère à

Gesture: U (Scroll to Top)

l'Élysée) lui a rappelé un arbitrage du précédent ministre, Jean-Christophe Combe : après avoir marqué un retrait sur le sujet, l'État devait à nouveau muscler son jeu face au puissant lobby du secteur privé, dont un rapport de l'Igas (l'Inspection générale des affaires sociales) avait mis en lumière les abus quelques mois plus tôt. Cette décision intervenait également dans le contexte de la publication à venir, à la rentrée de septembre, de deux livres d'enquête mettant en lumière ces pratiques.

Mais la directrice de cabinet n'avait alors pas encore compris où elle mettait les pieds quand la lobbyiste du secteur privé, Elsa Hervy, une ancienne conseillère d'élus de droite qui préside la Fédération française des entreprises crèches (FFEC), s'est réjouie dans la presse de la nomination d'Aurore Bergé. « *Bon, elle s'assagit Elsa* », commentait ainsi la directrice de cabinet, en août, se félicitant d'être « *montée au créneau* » face à elle quelques semaines plus tôt.

La réponse de la ministre – qui reprendra quelques mois plus tard les arguments de la FFEC, comme l'a relevé *Le Canard enchaîné* –, ne s'est alors pas fait attendre : « *C'est*

surtout une copine :) Elle sera très aidante avec moi. »

Antton Rouget

Si vous avez des informations à nous communiquer, vous pouvez nous contacter à l'adresse enquete@mediapart.fr. Si vous souhaitez adresser des documents en passant par une plateforme hautement sécurisée, vous pouvez passer par SecureDrop de Mediapart, [la marche à suivre est explicitée dans cette page](#).

Boîte noire

* Warda est un prénom d'emprunt

Nous avons adressé une demande d'interview à Aurore Bergé mercredi 10 avril. Son cabinet nous a fait savoir que la ministre n'avait aucune disponibilité pour un échange *de visu* ou par téléphone. Nous lui avons donc fait parvenir nos questions par écrit, vendredi 12 avril. Aurore Bergé nous a répondu dimanche 14 avril.

Contactée mercredi 10 avril, la préfecture de région Centre-Val de Loire nous a répondu, par l'intermédiaire de sa secrétaire générale aux affaires régionales, vendredi 12 avril.
